

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le premier octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Étaient présents : ISAÏE Michel, CHAVY Jean-Philippe, JOLY Noël, JAMMES Elvira, NASSOY Jocelyne, Marlène RONSE, SCHMID Cédric, VIDAL Pierre-Jean, VOLATIER Valérie.

Étaient excusés : COTHEREAU Claude (pouvoir à Michel ISAÏE), BROCHOT Bernard.

Secrétaire de séance : Elvira JAMMES

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 24/09/2015

Membres qui ont pris part à la délibération : 09

Date d'affichage : 24/09/2015

### Ordre du jour

- Convention avec l'INSEE concernant dématérialisation du fichier électoral et les bulletins d'Etat Civil
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales
- Questions diverses

Le Procès-Verbal de la séance du 3 septembre 2015 est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour de la séance :

- vente de la cour communale à l'acheteur de la maison succession DEVAUX Maurice, Grande Rue
- Décision Modificative n°5/2015 (chapitre 014, fiscalité reversée)
- Décision Modificative n°6/2015 (chapitre 21, investissement)

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces trois points à l'ordre du jour.

### 1<sup>ère</sup> délibération - n°44/2015

#### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°5/2015 - CHAPITRE 014 FISCALITÉ REVERSÉE**

Monsieur le maire expose que les crédits sont insuffisants sur le chapitre 014 (fiscalité reversée), suite au mandatement du FPIC et au reversement au SIVOM de la vallée des Vaux-RPI de 2 150 € du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires (aide de l'Etat versée à la commune pour l'année scolaire 2014/2015, 50 € par enfant).

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le transfert de crédits budgétaires suivant :

- Compte 60611 (eau et assainissement) : - 2 500 €
- Compte 7489 (reversement sur autres participations) : + 2 500 €

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 07/10/2015 et publication le 08/10/2015 - référence 217104306 - 20151001 - D44- 15 - DE*

### 2<sup>e</sup> délibération - n°45/2015

#### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°6/2015 - CHAPITRE 21 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que plusieurs dépenses d'investissement, non prévues au Budget Primitif 2015, ont été mandatées au chapitre 21, et suite à la réception récente et engagement de factures de voirie, les crédits budgétaires ne sont plus suffisants sur ce chapitre.

(Pour rappel, liste des dépenses non prévues et mandatées chapitre 21 : raccordement électrique du hangar rue de la source, facture ErDF : 1 369,55 € ; tranchée raccord.élec du hangar : 1 251 € ; chauffe-eau point de vente camping : 1 200 € ; mobilier urbain, poubelles X 6 : 1 418,40 € ; Jeux pour enfant : 4 800 € ; Factures à venir : électricité hangar, devis FLEC 2 853 € TTC, certif consuel : 422 € , chambre froide camping : 4 176 € TTC).

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le transfert de crédits budgétaires suivant :  
compte 2188 (autres immobilisations) : + 20 100 €  
compte 2318 (réserve) : - 20 100 €

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 07/10/2015 et publication le 08/10/2015 - référence 217104306 - 20151001 - D45- 15 - DE*

### 3<sup>e</sup> délibération - n°46/2015

#### **OBJET : VENTE COUR COMMUNALE GRANDE RUE**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que sur le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2015, il avait été mentionné que le service des domaines serait consulté au sujet de la valeur de la cour communale située Grande Rue, devant la maison de M et Mme Maurice DEVAUX, décédés. Estimation reçue du service des domaines à 1 € du m2. Monsieur le maire a rencontré l'agence chargée de la vente de la maison, deux acheteurs potentiels sont intéressés par le bien.

Le Conseil Municipal doit se prononcer concernant la cession éventuelle de la cour, le montant et les conditions.

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de céder la cour communale située Grande Rue pour un forfait de 500 € (idem cession cour à M et Mme THINEY, M CHATELET et Mme THIBERT, chemin du Moulin brochat), étant précisé que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 08/10/2015 et publication le 08/10/2015 - référence 217104306 - 20151001 - D46- 15 - DE*

### 4<sup>e</sup> délibération - n°47/2015

#### **OBJET : CONVENTION INSEE CONCERNANT DÉMATÉRIALISATION DU FICHIER ÉLECTORAL ET LES BULLETINS D'ÉTAT CIVIL**

Le nouveau logiciel « élection » a été installé début septembre, la secrétaire formée le 16 septembre dernier. Ce logiciel permet le transfert direct des informations (inscription ou radiation des électeurs) à l'INSEE, remplaçant ainsi l'envoi des documents papier. Contact a été pris avec l'INSEE à ce sujet. Ceux-ci nous ont informé qu'il était également possible, bien que nous n'ayions pas de logiciel « population », de se connecter à un site et remplir les informations en ligne, plutôt que d'adresser des bulletins papier à l'INSEE, en cas de naissance, décès ou mariage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la transmission des données du fichier électoral par le Système de Dépôt de Fichier Intégré (dit SDFI), et la transmission des données d'Etat Civil par l'utilisation de l'outil AIREPPNET. Des demandes de participation au test d'envoi seront transmises à l'INSEE afin de pouvoir utiliser ces outils le plus rapidement possible.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 08/10/2015 et publication le 08/10/2015 -*

## RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

### Camping-Piscine :

Piscine : 9 700 € de recettes (4 000 € inscrits au budget) - 10 500 € de dépenses totales (8 000 € de surveillants) = soit un déficit estimé à 800 €, une très belle saison.

Camping : 12 800 € de recettes encaissées au 30 septembre (12 000 € inscrits au budget) - 20 600 € de dépenses totales = - 7 800 €, déduire les 5 500 de location de la guinguette = - 2 300 €.

Beaucoup de dépenses cette année, dont le problème de la chambre froide qui a coûté (pose d'un moteur neuf, réparation, location d'un camion, pour un total de 5 100 €, en plus des dépenses d'investissement (barrière levante + réseau eau raccordé sur la source), voir détail compte-rendu séance du 3 septembre dernier.

Bâtiments : l'intervention d'un artisan, Pascal LABORDE, maçon, a été nécessaire sur le toit du hangar communal rue de la source, 12 plaques de toiture translucides ont été changées. Des tuiles ont également dues être remises en place sur le bâtiment de la Mairie, il nous a été signalé que la toiture était en mauvais état.

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire, et Christophe HANNECART, Maire de St Martin sous Montaigu, ont rencontré l'équipe de l'association « l'instant présent » de MELLECEY, qui gère un centre de loisirs le mercredi après-midi et une semaine des vacances scolaires dans les locaux de l'école de MELLECEY. La Mairie leur met à disposition les locaux et a payé la formation de la directrice du centre. L'idée est de faire fonctionner un petit centre de loisirs (plus petit que celui de Givry), proche de la nature, et de permettre aux familles de la vallée qui en feront la demande de pouvoir y accéder. Il est proposé aux communes souhaitant s'associer à ce projet, de verser une subvention exceptionnelle (estimée à 500 € environ) afin de les aider à constituer le minimum de matériel pour fonctionner (liste fournie, au total 2 000 €). Une nouvelle réunion est programmée le mardi 6 octobre à la Mairie de St denis de Vaux, en présence de Mme St ARROMAN, vice-Présidente du Grand Chalon en charge de la petite enfance, et Présidente du RPI de la Vallée des Vaux. Marlène RONSE, conseillère municipale représentera la commune. La demande de subvention sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La grande lessive aura lieu le jeudi 14 novembre sur la Place des Tilleuls (les enfants exposeront leurs œuvres entre les arbres).

Paulée de la Côte chalonnaise du 16 au 18 octobre 2015.

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la société de chasse adressé en Mairie afin de solliciter un terrain communal (ou un local) pour installer une structure démontable dans laquelle les chasseurs pourraient se réunir de septembre à février. Le terrain dit du Moto-club, situé route de barizey, est évoqué sur le courrier. Monsieur le maire rappelle que ce terrain est loué par bail à une association qui a pris en charge le branchement d'eau et d'électricité, il s'engage à en discuter avec le bureau de l'association.

Le Conseil Municipal est invité à l'apéritif des conscrits le samedi 7 novembre à midi.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 h 30.**